

Collège Camille Sée



11 rue Léon Lhermitte  
75015 Paris

## **MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES**

### **REGLEMENT DE LA CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES ET ACTE D'ENGAGEMENT**

## **MOBILIER EXTERIEUR COUR DE RECREATION**

### **CHAPITRE I – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE**

#### **A) La collectivité**

Dénomination et adresse de l'établissement :  
COLLEGE CAMILLE SEE  
11 rue Léon Lhermitte  
75015 PARIS

Le pouvoir adjudicateur est le chef d'établissement : Monsieur MASSON Pierre-Luc.  
Le titulaire est la société qui conclut le marché avec la personne publique

#### **B) Marché**

L'objet du marché est la fourniture et l'installation de mobilier extérieur dans la cour de récréation de la cité scolaire. Les soumissionnaires prendront en compte l'ensemble des termes du présent document.

#### **Procédure de consultation**

Le marché décrit ci-dessous est passé dans le cadre d'une procédure adaptée définie par l'article L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique du 1/04/2019, de l'ordonnance 2018-1074 du 26/11/2018 et du décret 2018-1975 du 3/12/2018.

Le présent document comporte 15 pages numérotées de 1 à 15

Collège Camille Sée 11 rue Léon Lhermitte 75015 PARIS

## CHAPITRE II- REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le site de l'AJI/Gestion pour l'éducation. Il est constitué du présent document.

### A) Date et heures limites de dépôt des offres :

**le mercredi 10 mars 2021 à 14 h 00**

### B) Modalités d'envoi :

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article R2143-3.

*En application de l'article R2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), rédigé obligatoirement en français, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R2143-3 reproduit ci-dessus,*

- Fiches techniques complètes des produits, descriptif complet et photos couleurs des produits, documentation, etc... La production des fiches techniques détaillées est un impératif pour juger de la valeur des offres. Les équipements de série devront être précisément détaillés. Les équipements optionnels devront également être détaillés et chiffrés.
- Les conditions de livraison et d'intervention seront des critères importants de choix qui devront faire l'objet d'une attention particulière des fournisseurs et être détaillés dans l'offre.

A ces documents pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension et à la présentation de son offre.

La transmission des offres doit être effectuée de façon dématérialisée via la plateforme :

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

**La date limite de dépôt des offres est fixée au  
le mercredi 10 mars 2021 à 14 h 00**

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat peut contacter l'acheteur via la plateforme AJI (<https://mapa.aji-france.com/>). Pour poser ses questions et déposer son offre dématérialisée, le candidat devra créer un compte fournisseur sur cette plateforme.

Les dossiers qui seraient déposés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public (formulaire NOTI 1) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail :
  - Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de six mois (article D.8222-5-1°- a du code du travail)
  - Une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires (article D8222-5-1°- b du code du travail)
  - Un extrait de l'inscription au RCS (ou K bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois
  - Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription
  
- Si l'attributaire est établie en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

**Copie de sauvegarde**

Conformément à l'article R2132-11 relatif aux marchés publics, les candidats qui transmettent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.

**Attention** : la copie de sauvegarde (scrupuleusement identique à l'offre électronique) doit être réceptionnée au plus tard à la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les candidats transmettront ce pli cacheté portant les mentions :

« Copie de sauvegarde : Marché à procédure adaptée – MOBILIER EXTERIEUR COUR–  
**«NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER » à :**

**COLLEGE CAMILLE SEE  
11 rue Léon Lhermitte  
75015 PARIS**

### **C) Critères de jugement avec leur ordre de priorité :**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- **critère prix : 40%** ;

- **critère technique : 60%**

La valeur technique des offres est appréciée à l'appui du mémoire technique remis par les candidats, qui doivent préciser clairement :

- **le descriptif des fournitures et le mode opératoire** : provenance des fournitures principales et fiches techniques, conditions de livraison et intervention, méthode et planning du montage, disponibilité du matériel,

- **la sécurité et l'hygiène** : mesures concrètes prises par l'entreprise en matière d'hygiène et sécurité (lieu de vie, consignes de sécurité, consignes sanitaires),

- **l'élimination des déchets** : procédure mise en place par l'entreprise en matière de traitement des déchets de chantier (traçabilité, tri sélectif, filière d'élimination, etc...).

Ces éléments constituant le mémoire technique sont les sous-critères permettant l'analyse de la valeur technique de l'offre présentée.

### **D) Visite des locaux :**

**La visite est obligatoire.** Il convient de prendre contact avec Mme Christine GABRIEL, gestionnaire (tél : 01.48.28.13.37 ou [christine.gabriel@c-paris.fr](mailto:christine.gabriel@c-paris.fr)) pour effectuer une visite.

### **E) Coordonnées pour les demandes de renseignements :**

Références administratives : Mme Christine GABRIEL, gestionnaire de la cité scolaire, [christine.gabriel@ac-paris.fr](mailto:christine.gabriel@ac-paris.fr) (tél 01.48.28.13.37).

Références techniques : M. Gérard-Henri ITIE, architecte DPLG, [IGHarchi@wanadoo.fr](mailto:IGHarchi@wanadoo.fr), Dampière en Yvelines (tél : 01.30.52.53.78 et 06.07.69.28.24).

Le fichier AutoCAD pourra être fourni à l'entreprise sur demande auprès de M. ITIE.

### **F) Variantes :**

Les variantes sont acceptées sous réserve d'une présentation explicite

### **G) Prestations supplémentaires Eventuelles (PSE) :**

Suivant dossier.

## CHAPITRE III- DISPOSITIONS DU MARCHÉ

### **Article 1 : Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet la fourniture et l'installation de mobilier extérieur dans la cour de récréation de la cité scolaire.

L'établissement est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté 95-33 du 12 janvier 1995). Aucun mobilier ne peut pas être fixé au sol et à la façade et les aménagements doivent s'intégrer parfaitement au style architectural de la cour.

Le projet consiste en la réalisation d'un espace de détente dans la cour de la cité scolaire Camille Sée. Le titulaire du marché devra faire des propositions d'aménagements dans le même principe que les plans architecte joints. Le fichier AutoCAD pourra être fourni à l'entreprise sur demande auprès de M. ITIE, architecte DPLG (coordonnées chapitre II paragraphe E).

Le projet prévoit 4 zones :

- Zone 1 : espace d'attente pour la demi-pension ;
- Zone 2 : espace de détente et de lecture,
- Zone 3 : espace mixte (demi-pension et détente)
- Zone 4 : espace sportif

### **Article 2 : Allotissement**

Le marché à conclure est constitué d'un seul lot à savoir du mobilier extérieur urbain.

### **Article 3 : Durée du marché**

Le marché commencera à compter de sa date de notification et ce pour la durée des prestations. L'entreprise retenue devra intervenir suivant un planning arrêté par le collège (voir article 10 : calendrier des opérations)

### **Article 4 : Descriptif détaillé des prestations**

#### **DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

##### **4.1 MOBILIER EXTERIEUR/MARCHE DE BASE**

###### **4.1.1 Plots maçonnés**

Fourniture et mise en œuvre de plots maçonnés amovibles désolidarisés du sol comprenant :

- Coffrage traditionnel réalisé sur place.
- Aciers HA et TS, dimensionnement selon sollicitations et études d'exécution.
- Béton coulé sur place dosé à 350 kg de ciment type CPJ. Classe de résistance minimale C25/30 suivant NF EN 206-1, parfaitement vibré.
- Finition par ragréage soigné.
- Les armatures seront disposées conformément aux plans de ferrailage, et vérifiées avant coulage
- Le dimensionnement de la jardinière est à la charge de l'entreprise.
- La jardinière est composée d'un socle avec façon de longrines en pieds et de 4 faces identiques en élévations formant un cube.
- L'entrepreneur devra prévoir le scellement d'un fourreau métallique inoxydable au droit du socle afin d'y insérer les poteaux en bois des toiles tendues.

- La finition des faces vues sera réalisée suivant les propositions de l'entrepreneur : peinture **ou** vernis **ou** finition en béton désactivé.
- NOTA : les plots ont un rôle décoratif et permettent surtout la mise en place des toiles tendues. Les toiles tendues ne peuvent en aucun cas être fixées via le sol existant et les façades. Les jardinières ne peuvent être scellées sur le revêtement existant et devront être mobiles.

### **Localisation**

- en offre de base : plots maçonnés au droit de la zone détente et de la zone attente demi-pension de la cour intérieure
- Suivant plans architecte.

### **4.1.2 Toiles tendues**

Réalisation de la fourniture et pose de toiles tendues comprenant:

- Fixation au droit des poteaux ronds en bois massif de sections adaptées.
- Poteaux traités et insérés dans les fourreaux métalliques des jardinières.
- Fixation assurée par des tendeurs à 2 crochets en acier Inox comprenant les mousquetons et des pontets.
- Toile acrylique 300 gramme /m<sup>2</sup>, coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Tissu 100% acrylique ou en Polyester PES Hydrofuge, teint à la filière, hautement résistant à la lumière et aux intempéries, repoussant les salissures et l'eau.
- Œillets de 18 mm de Ø tous les 25 cm environ.
- Câbles élastiques en Polyéthylène mono-filament y compris crochets.
- Teinte RAL au choix de l'architecte dans gamme fournisseur.
- Fixations, visseries et petites pièces accessoires en inox.
- Accessoires et équipements adéquats.
- Dimensions suivants proposition de l'entreprise.
- Compris toutes sujétions d'exécution.
- NOTA : les toiles tendues ne peuvent en aucun cas être fixées via le sol existant et les façades.

### **Localisation**

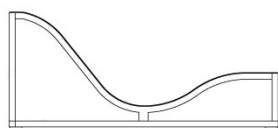
- en offre de base : Toiles tendues au droit de la zone attente demi-pension et zone détente de la cour intérieure.
- Suivant plans architecte.

### **4.1.3 Bancs et sièges**

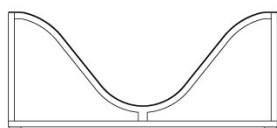
Fourniture et pose de bancs et de sièges sur mesures de type NUSSER SINUS ou équivalent comprenant :

- Sièges modulaires et éléments de détente.
- La collection comprend quatre éléments courbes et rectangulaires différents.
- Le cadre est en acier galvanisé à chaud et est également disponible avec revêtement par poudre en RAL.
- La couleur standard du cadre est le gris carbone DB 703.
- Couleurs standard des planches acryliques: couleur unique : rouge ou orange.
- Les surfaces des sièges sont soit en bois dur FSC, soit en acrylique facile d'entretien dans les couleurs standard. - Huit éléments séparés peuvent être connectés les uns aux autres et assemblés en entités selon les besoins et l'imagination.
- La surface acrylique est non-fissurante, protégée contre les UV et résistante en permanence aux fluctuations des températures extérieures.
- Elle est inodore et ne contient pas de plastifiants susceptibles de s'évaporer.

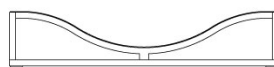
- Les planches en acrylique sont faites de plastique recyclé. Elles peuvent être remplacés et réutilisés en production.
- La méthode d'installation doit être une installation autonome (pas de fixations au sol).



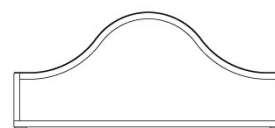
SINUS half wave valley  
MGR 03.0001  
L x W x H: 1.800 x 900 x 800/400 mm



SINUS wave valley  
MGR 03.0002  
L x W x H: 1.800 x 900 x 800 mm



SINUS flat wave  
MGR 03.0003  
L x W x H: 1.800 x 900 x 400 mm



SINUS wave peak  
MGR 03.0004  
L x W x H: 1.800 x 900 x 400/800 cm



SINUS long deep  
MGR 03.0005  
L x W x H: 1.800 x 900 x 400 mm



SINUS long high  
MGR 03.0006  
L x W x H: 1.800 x 900 x 800 mm



SINUS short deep  
MGR 03.0007  
L x W x H: 900 x 900 x 400 mm



SINUS short high  
MGR 03.0008  
L x W x H: 900 x 900 x 800 mm

### Localisation

- en offre de base : bancs et sièges au droit des zones attente demi-pension et détente de la cour intérieure.
- Suivant plans architecte.

## 4.2 MOBILIER EXTERIEUR/PSE

### 4.2.1 Topiaires

Fourniture et pose de plantations de type « art topiaire » :

Végétaux artificiels de type Cyprès, buis, laurier, troène....dans des bacs en bois comprenant :

- Coloris : Naturel.
- Matériau principal : Pin.
- Traitement – Finition : Traité autoclave classe 3.
- Assemblage par vis et clous (clouage invisible des lames et assemblage par vis des montants).
- Géotextile de protection.
- Certification FSC.

### Localisation

- au droit de la zone sportive.
- Suivant plans architecte.

## 4.3 : FORFAIT INSTALLATION/NETTOYAGE/MESURES SANITAIRES

### 4.3.1 Lieu de vie et moyens généraux

Le titulaire du marché aura à sa charge l'installation du chantier, pour l'ensemble de ses personnels et pendant toute la durée de l'opération. Elle comprendra :

Collège Camille Sée 11 rue Léon Lhermitte 75015 PARIS

- Lieu de vie: mise à disposition de locaux par le collège comprenant vestiaires, sanitaires et local pour déjeuner. L'entreprise devra exécuter l'entretien et le nettoyage quotidien de ces installations tout le temps de leur utilisation.

- L'entreprise pourra utiliser les branchements du collège.

- Les containers de stockage des produits sont à la charge de l'entreprise.

- Protection des ouvrages existants : l'entrepreneur devra la protection des ouvrages par tous moyens à l'aide de platelage bois, de polyane et de panneaux ISOREL. Ouvrages tels : protection des sols, des murs et des menuiseries.

Il aura également à sa charge le montage et l'installation de tous les mobiliers.

#### **4.3.2 Nettoyage et enlèvement des gravois**

Durant l'opération, le titulaire du marché procédera à tous les nettoyages de ses mobiliers ainsi qu'à l'enlèvement de tous les déchets provenant de ceux-ci, au fur et à mesure de leur avancement. Celui-ci a également à sa charge la dépose et l'enlèvement des protections provisoires.

Les ramassages, manutentions et enlèvements des gravois, ainsi que les nettoyages du chantier incombent au titulaire du marché et comprennent les gravois et déchets divers provenant de l'installation.

Les nettoyages devront être effectués au fur et à mesure.

#### **Localisation**

- Pour l'ensemble du projet - Pour la durée du chantier. Nettoyage de la cour intérieure, du hall d'entrée, du lieu de vie et des abords du projet.

#### **4.3.2 Mesures sanitaires : recommandations COVID 19**

A/ Maîtrise des gestes barrières incontournables pour autoriser l'activité :

1- Respect d'une distance minimale d'un mètre.

2- L'accès à un point d'eau pour le lavage des mains.

3- Lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon liquide :

- en début de journée ou à l'arrivée,

- à chaque changement de tâche et toutes les 2 heures minima,

- à chaque changement de tâche, et toutes les 2 heures en cas de port non permanent des gants, après contact imprévu avec d'autres personnes ou port d'objets récemment manipulés par d'autres personnes,

- séchage avec essuie-mains en papier à usage unique,

- lavage des mains avant de boire, manger ou fumer si les mains sont visiblement propres, en utilisant une solution hydro alcoolique.

4- Respect des consignes émises par les autorités sanitaires.

5- Rappel de la nécessité d'éviter de se toucher le visage sans nettoyage préalable des mains.

#### **Article 5 : exécution du marché**

- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures courantes et de service est applicable au présent marché.

- Le(s) titulaire(s) est (sont) réputé(s) connaître parfaitement les lieux faisant l'objet des prestations du marché pour les avoir visités.

- En cas d'inexécution, même partielle du marché, le collège Camille Sée se réserve le droit de faire appel à un autre prestataire aux frais et risques du titulaire du marché.



- La personne publique peut à tout moment, qu'il y ait faute ou non du (des) titulaire(s), mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché avant l'achèvement de celles-ci, par une décision de résiliation du marché prise conformément aux dispositions du chapitre VI du CCAG.
- L'inexécution partielle ou totale par le titulaire des obligations mises à sa charge par le présent marché autorise le pouvoir adjudicateur, après mise en demeure signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, devant indiquer la nature du manquement, et restée infructueuse à l'expiration d'un délai d'un mois, à résilier celui-ci de plein droit et ce, sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en raison du préjudice subi par elle.

Si le titulaire du marché tombait en faillite ou était déclaré en état de liquidation judiciaire, le jugement du tribunal de commerce suffirait pour entraîner la résiliation du marché.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la remise des offres.

## **Article 6 : Pièces constitutives du marché**

### **6.1 Pièces particulières**

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessus énumérés :

- ✓ Le présent document de consultation, signé par le candidat, valant acte d'engagement.
- ✓ La déclaration sur l'honneur jointe au chapitre IV pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-11 notamment et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- ✓ La déclaration du candidat (formulaire DC2) ou des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat conformément à l'article R 2143-3,
- ✓ Le Bordereau des Prix unitaires (BPU) complété, paraphé et signé avec le cachet de l'entreprise
- ✓ Une esquisse d'aménagement
- ✓ Les fiches techniques du mobilier proposé
- ✓ Un mémoire technique avec méthodologie d'intervention accompagné d'un échelonnement prévisionnel du montage et de l'installation du mobilier,
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- ✓ Le certificat de visite des locaux et des matériels

A ces documents pourra être joint tout autre document explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension et à la présentation de son offre.

## **6.2 Pièces générales**

Le C.C.A.G – Fournitures Courantes et Services (arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et des services publié au JORF n° 0066 du 19 mars 2009).

Le titulaire déclare parfaitement connaître ce dernier document bien qu'il ne soit pas joint matériellement au marché.

### **Article 7 : Avance**

Sans objet.

### **Article 8 : Prix**

Le candidat présentera son offre à prix ferme en euros et non révisable avec application de la TVA selon la réglementation en vigueur.

Le prix doit comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison.

### **Article 9 : Pénalités**

Passé le délai prévu à l'article 10, le titulaire encourt des pénalités de retard jusqu'à la réception des prestations.

Il se verra appliqué des pénalités calculées sur la base de 150 € HT par jour de retard.

### **Article 10 : Calendrier des opérations**

L'entreprise retenue devra intervenir entre le **15 juillet et le 31 août 2021**

La réception doit impérativement être effectuée avant le **31 août 2021**.

### **Article 11 : Paiement**

Le paiement, après service fait, sera effectué par mandat administratif dans un délai de trente (30) jours maximum en application de l'article L2192-10 du code de la commande publique. Ce délai global de paiement court à compter de la date de réception de la facture par le service intendance.

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement ou du service fait. Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. L'indemnité pour frais de recouvrement est fixée à 40 € comme prévu par la loi du 28 janvier 2013. Cette indemnité est due de plein droit au titulaire à compter du jour suivant l'expiration du délai de paiement.

La facture devra comporter les indications suivantes :

- La référence du présent marché et le numéro de bon de commande,
- Le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,
- Le numéro de compte bancaire du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement,
- La désignation des prestations,
- Le montant HT des prestations,
- Le taux et le montant de la TVA,
- Le montant TTC des prestations,
- La date.

### **Article 12 : Litiges**

La juridiction compétente en cas de litige ayant pour objet l'exécution du présent contrat et le tribunal administratif du siège du collège.

### **Article 13 : Déclaration sans suite**

Pour un motif d'intérêt général motivé, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. La déclaration sans suite peut intervenir à tout moment de la procédure jusqu'à la signature du marché, et ce sans délai, même si ce dernier a été attribué. Le candidat retenu, quand bien même le marché lui est attribué, ne peut prétendre à aucune indemnité compensatoire en raison de l'absence de droit acquis à la signature du contrat.

### **Article 14 : Conditions de résiliation**

Le marché peut être résilié par l'Établissement en application du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services (chapitre V) – articles 29 à 36.

Le marché peut être résilié en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R2143-6 et suivants, et R2144-7 du Code de la Commande Publique ou du refus de produire les pièces prévues aux articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail. Après mise en demeure restée infructueuse, le marché peut être résilié aux torts du Prestataire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques, lorsqu'il a contrevenu à l'article D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail.

La mise en demeure est notifiée par écrit et assortie d'un délai. A défaut d'indication du délai, le Prestataire dispose d'un mois à compter de la notification de la mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations. En outre, l'Etablissement pourra résilier le marché sans indemnité aux torts du Prestataire, en cours d'exécution, par décision avec date d'effet (envoyé en recommandé avec accusé de réception) si après mise en demeure du Prestataire assorti d'un délai, des défauts constatés n'étaient pas corrigés. Après expiration ou résiliation du marché, les deux parties restent tenues d'honorer les obligations contractées.

### **Article 15 : Dérogations aux documents généraux**

Dérogation à l'article 14-1-1 et à l'article 14-1-3 du CCAG mentionnés à l'article 9 du chapitre III – Dispositions du marché.

## CHAPITRE IV : DECLARATION DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou de ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 0à L 2141-11 du code de la commande publique.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis par le candidat retenu au plus tard **dans un délai de 10 jours à compter de la date de réception de la demande par le pouvoir adjudicateur**. Si le candidat pressenti ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

A.....le.....

Le Candidat

(signature)

## CHAPITRE V – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :  
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié

n° de téléphone :  
e-mail :

ayant son siège social à :  
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité de l'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modification ni réserve ;

- 1) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées au chapitre III ci-dessus :

Montant de l'offre marché de base (**joindre en annexe le bordereau des prix**)

- Montant hors TVA.....
- Taux de la TVA.....
- Montant TTC.....

Montant TTC arrêté en lettres à .....

Montant des Prestations Supplémentaires Eventuelles (**joindre en annexe le bordereau des prix**)

- Montant hors TVA.....
- Taux de la TVA.....
- Montant TTC.....

Montant TTC arrêté en lettres à .....

Le délai de validité des offres sera de **120 jours** à compter de la date fixée pour la réception des offres.

- 2) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction des articles L2141-1 à L2141-14 du Code de la Commande Publique.
- 3) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet :

Numéro de compte :

Clé R.I.B :

**Joindre un RIB ORIGINAL**

A \_\_\_\_\_, le

**Le candidat,** \_\_\_\_\_ Nom :

**Signature** (précédée de la mention « Lu et approuvé ») et **cachet de la société**

## CHAPITRE VI – ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ADMINISTRATION

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir devis détaillé).

Mobilier extérieur cour de  
récréation

à

le :

Le Pouvoir Adjudicateur  
Le proviseur,

P-L MASSON.

Collège Camille Sée 11 rue Léon Lhermitte 75015 PARIS

## CHAPITRE VII – NOTIFICATION AU TITULAIRE

La notification transforme le projet de marché et le candidat en titulaire.  
Elle consiste en la remise au titulaire d'une copie certifiée conforme à l'original du marché.  
Cette remise peut être opérée soit par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postale.  
En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

RECU A TITRE DE NOTIFICATION

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHÉ

A \_\_\_\_\_, le